

LES CAHIERS DU PÔLE

“ LES MUSIQUES ACTUELLES
EN PAYS DE LA LOIRE :
DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ”

MARS 2009

lePÔle

Dans une conjoncture économique difficile, le projet du Pôle a pris une nouvelle dimension. En effet, à l'aune d'un réaménagement global des politiques culturelles sur nos territoires, et dans un contexte de plus en plus difficile pour l'ensemble de la filière musiques actuelles, les nouveaux modes d'organisations, de coopérations et de co-constructions imaginés par le Pôle prennent tout leur sens. Les musiques actuelles, comme toutes autres activités, sont touchées par la crise économique que nous vivons. Ce sont, bien entendu, les plus petites structures, les plus petits acteurs qui souffrent en premier lieu de cette situation. Pourtant, ce biotope culturel et artistique forme sans nul doute un vivier de création indispensable à l'ensemble du secteur.

Dans cette conjoncture, on comprendra le nécessaire besoin de disposer d'éléments d'analyses partagées tant en direction des acteurs eux-mêmes qu'en direction des collectivités. Dans le cadre de l'adhésion 2008, un questionnaire a été mis en place. Il repose sur une grille d'indicateurs composant un « tronc commun » pérenne d'observation. Cette grille prend à la fois en compte les différents besoins (collectivités et secteur), les perspectives interrégionales, nationales et les questionnements intersectoriels (spectacle vivant, emploi, entrepreneuriat, économie sociale et solidaire...). Naturellement, cette grille d'indicateurs pérenne ne peut trouver son efficacité que si elle est alimentée, c'est pourquoi l'enjeu premier était de tester cette récolte de données sur un échantillon de la population concernée, que sont les adhérents du Pôle. Dans le cadre de la mission d'observation, viennent s'adjoindre des focales en fonction des besoins exprimés, notamment par les groupes de travail. A ce titre, une enquête a déjà été menée concernant les festivals en région, dont les résultats sont synthétisés et font l'objet d'une publication « enquête flash - spécial festivals » (sortie en décembre 2008). Un travail est également mené en partenariat avec Murailles Médias en lien avec le Projet Peace and Love (prévention des risques auditifs). La population observée sera composée de plus de 1000 scolaires (collégiens et lycéens).

L'enjeu, dans les mois à venir, est d'anticiper de nouveaux modes de financements par l'insertion des musiques actuelles dans les politiques publiques, par le développement concerté des financements privés, et enfin par l'affirmation d'un développement alternatif en lien avec l'économie sociale et solidaire. Dans ces perspectives, le Pôle a dû construire des outils au service de l'intérêt général. Construire une analyse commune pour imaginer des solutions pérennes nécessite que les acteurs et les partenaires publics partagent une culture commune reposant sur une connaissance réciproque des modes de fonctionnement et des enjeux de chacun. Dans cette perspective, le Pôle s'est attaché à construire des outils favorisant l'échange et une plus grande connaissance réciproque. Cette année a donc été l'année des premières réalisations dont la collection « les cahiers du Pôle ». En évitant l'écueil du repli corporatiste, nous espérons qu'elle participera à la construction de l'intérêt général.

Benoit Bénazet
Président du Pôle

Observation permanente, premier panorama

Les musiques actuelles en Pays de la Loire : des structures qui génèrent de l'emploi, de la diversité culturelle, de l'activité économique et du lien social

Contexte et méthode	4
1 – Situation générale des adhérents du Pôle	5
Emploi et ressources humaines	
Situation budgétaire	
2 – Le Pôle et le secteur des musiques actuelles : éléments de comparaisons	10
Approche des musiques actuelles par la notion de filière	
Représentativité du Pôle vis-à-vis du secteur des musiques actuelles	
Spectacle vivant, données du CNV	
Situation du Pôle par rapport aux associations culturelles employeuses	
Les adhérents du Pôle, des structures centrales pour le monde de la musique	
3 – Profils des adhérents : quelques précisions	15
Une pluralité d'activités	
Activités déclarées	
Répartition par collègues	
Structures « sœurs »	
Spécialisation esthétique	
Musiques actuelles et autres domaines artistiques	
Une répartition territoriale large	
Répartition par commune	
Répartition par arrondissement et densité de population	
Répartition par département	
Les communes regroupant le plus d'adhérents du Pôle	
4 – Ancienneté, réseaux, adhérents	23
Ancienneté d'adhésion	
Réseaux, fédérations, unions	
Conventions collectives, syndicats d'employeurs	
Chiffres clés du Pôle	26

Contexte et méthode

Dans le cadre de sa mission d'observation, et en parallèle aux « enquêtes flash » et thématiques, le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire construit un dispositif d'observation pérenne ayant pour vocation la production régulière de données sur ses adhérents. Ce dispositif est « permanent », c'est-à-dire qu'il sera renouvelé dans le temps afin de pouvoir établir des comparaisons dynamiques. Il est également participatif dans le sens où les structures interrogées sont impliquées dans le développement même de l'outil d'observation (www.lepole.asso.fr) et les résultats généraux sont transmis aux structures interrogées. Le chargé de l'observation rend en effet compte de ses avancées au groupe de travail observation du Pôle. Par ailleurs, les données produites, confidentielles, ont pour but de rendre compte auprès des collectivités territoriales dans une optique de co-construction. Le dispositif d'observation permanente du Pôle est centré sur un noyau de renseignements qui aborde cinq thématiques : identités, caractéristiques, personnels, budgets, activités.

L'année 2008 constitue la première session de l'observation permanente, les données, basées sur le déclaratif, ont été remplies avec le bulletin d'adhésion au Pôle et portent sur l'année civile 2007.

Cette démarche se veut durable, à l'opposé d'études isolées, d'états des lieux réalisés à un moment donné mais dont les outils ne sont pas conservés (population étudiée, questionnaire, grille de codage). Le nombre de questions est limité à une centaine d'items, l'objectif étant d'obtenir un taux de remplissage de 100%.

Au final, pour cette première session, 83 questionnaires sur 90 sont exploitables.

Une démarche collective qui ouvre des potentialités régionales et inter-régionales

Afin de capitaliser les savoirs et de construire un panel de questions partagées, un groupe de travail national, qui réunissait des réseaux régionaux musiques actuelles ainsi que des fédérations nationales impliqués dans des missions d'observations, s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2008. Le Pôle était partie prenante de cette initiative. Un « tronc commun » de questions indispensables (moyens humains, budgets, caractéristiques générales) a ainsi été façonné et validé par le collectif. Il alimente largement cette enquête. Si ce chantier reste évolutif, il ouvre à terme des potentialités car il pourra permettre de disposer de comparaisons entre les régions et entre les secteurs. Par ailleurs, les données récoltées dans le cadre de l'observation permanente pourront faire l'objet d'exploitations parcellaires en fonction de problématiques propres au groupe de travail du Pôle.

1- SITUATION GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS DU PÔLE

Les adhérents du Pôle en 2007 :

- Un total budgétaire de 20 400 000 euros
- 9500 contrats de travail, 2300 personnes touchées, 271 ETP (Equivalents Temps Plein)

1.1- Emploi et ressources humaines

Les adhérents du Pôle couvrent une très large palette de configurations. Les moyens humains peuvent aller du bénévolat le plus complet, jusqu'à 23 ETP pour une seule entreprise. Les adhérents sont 83,1% à avoir recours à l'emploi selon la distribution suivante :

55% des structures ont recours au CDI

Les structures adhérentes au Pôle régional des musiques actuelles pèsent au total 260 CDI, pour un total de 173 ETP.

61% des structures ont recours au CDD

Les membres du Pôle régional des musiques actuelles représentent au total 483 CDD (hors intermittents) pour un total de 55 ETP.

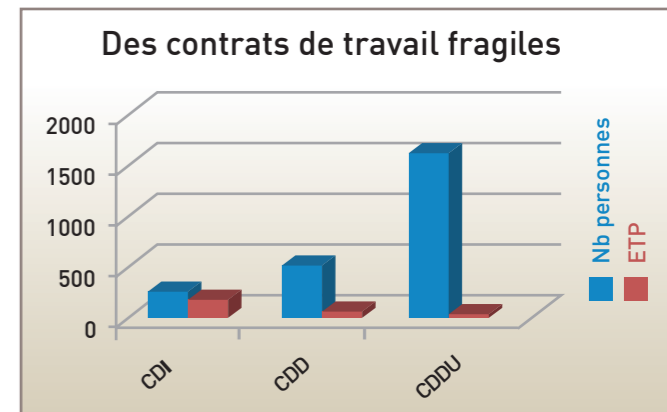
69% des structures ont recours au CDDU¹

Ce qui représente 1557 intermittents salariés au moins une fois par les structures adhérentes au Pôle pour un total de 42,6 ETP soit 8800 cachets.

Les CDI, CDD et CDDU touchent au total 2300 personnes, soit 271 ETP pour plus de 9500 contrats de travail.

Outre la masse d'emplois que cela représente, on peut déduire de ces chiffres un résultat indéniable. L'emploi, bien loin du « 1 personne = 1 temps plein » est parcellisé et, bien souvent, précaire.

Les structures privilégient des contrats courts. L'utilisation de contrats précaires provient de la justesse des budgets (en compte de résultat, les structures ont un résultat moyen négatif de 1200 euros sur l'exercice 2007). Il révèle également une tendance générale de l'économie vers le développement de microprojets qui emploient en fonction des budgets disponibles. La généralisation de la sous-traitance amène en effet la création de nombreuses entreprises périphériques et intermédiaires². Comme l'a montré l'économiste V. Tchernonog, on assiste ainsi à une croissance des structures beaucoup plus rapide que celle des emplois, notamment dans le domaine culturel³.



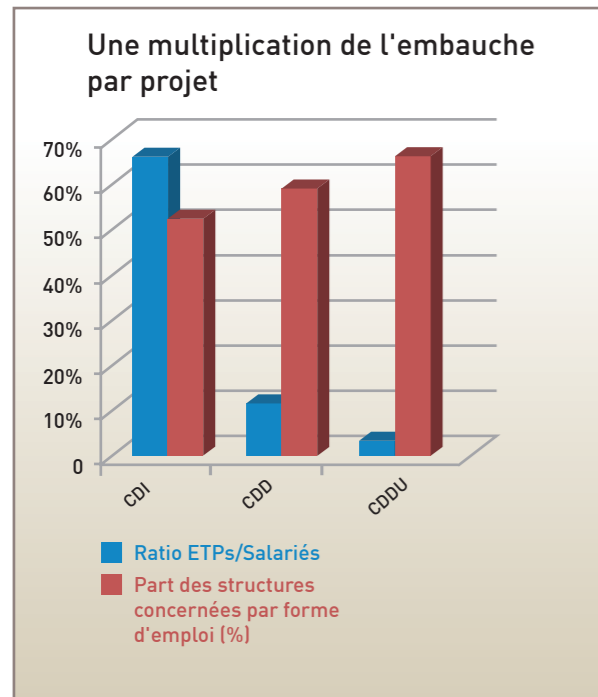
1 - Contrat à durée déterminée d'usage. Dans le cas de notre enquête, la question portait uniquement sur les personnels embauchés comme intermittents du spectacle (annexes 8 et 10 de l'assurance chômage).

2 - Lefebvre Bruno, La Transformation des cultures techniques, Paris, L'Harmattan, 2000

3 - Tchernonog Viviane, Le paysage associatif français. Mesures et évolutions, Paris, Dalloz, 2007

Dans ce contexte, moins les formes d'emplois sont contraignantes pour les entreprises, et plus elles sont utilisées par les structures.

En plus de cette tendance générale, il faut noter qu'une petite part des structures concentre une partie importante de l'emploi permanent. Une approche par décile montre ainsi que 10% des structures ayant recours au CDI concentrent 34,5% des ETPs en CDI et que 20% des structures ayant recours au CDI concentrent 50% des ETPs en CDI.



Par ailleurs :

- 13% des structures ont recours à la mise à disposition.

Les adhérents au Pôle régional des musiques actuelles pèsent au total 12 salariés mis à disposition pour un total de 6,3 ETP.

- 25% des structures ont recours aux stagiaires

Les structures adhérentes au Pôle régional des musiques actuelles pèsent au total 51 stagiaires pour un total de 9,2 ETP.

Derrière ces chiffres, on peut déceler deux groupes, puisque parmi les structures ayant répondu, seules 15/83 déclarent embaucher au moins un stagiaire, pour une moyenne de 3,4 stagiaires par structure. Si certaines structures s'appuient massivement sur des stagiaires, la majeure partie d'entre elles n'en accueille pas.

- 80% des structures ont recours au bénévolat

(c'est le cas de 97% des associations adhérentes)

Les structures adhérentes au Pôle régional des musiques actuelles pèsent au total 3000 bénévoles (45 bénévoles moyens touchés par association).

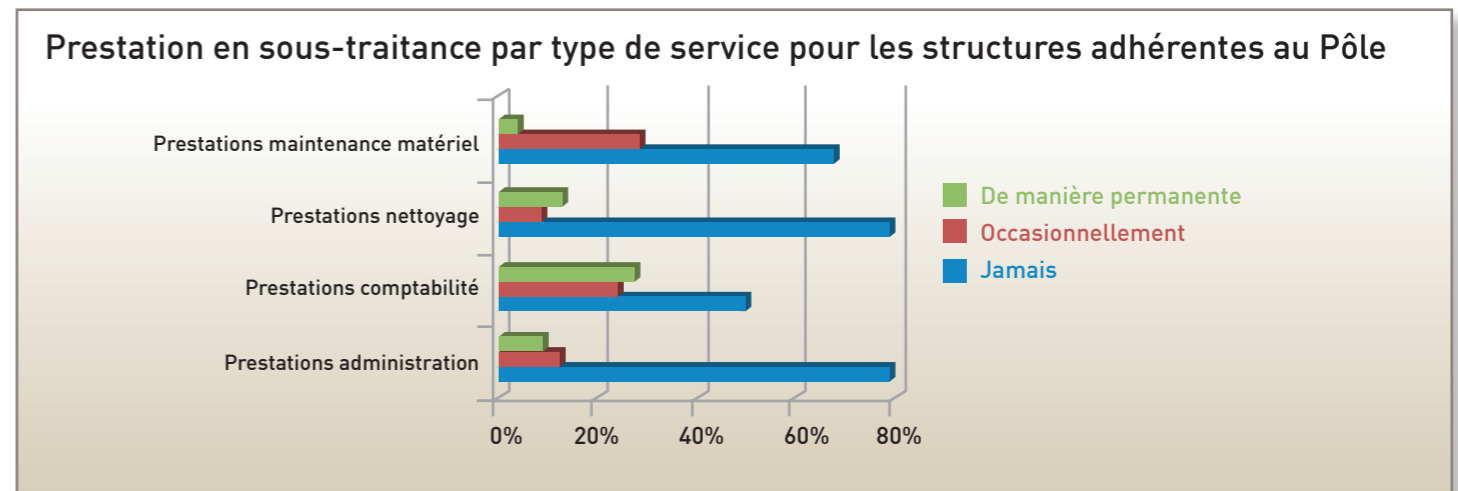
Le bénévolat est donc très significatif pour le fonctionnement des structures adhérentes au Pôle. L'enquête du MATISSE sur les associations avait d'ailleurs mis en avant l'importance relative du bénévolat au sein des associations culturelles par rapport à l'ensemble des associations⁴.

Pourtant, outre une solidarité communautaire évidente, l'importance du bénévolat amène à penser qu'il palie un déficit de main d'oeuvre. Les structures s'appuient donc sur cette force de travail volontaire pour mener à bien leur activités.

En termes d'impact économique du recours à l'emploi, il faudrait aussi prendre en compte l'achat de prestations et la sous-traitance d'activités réalisés par les structures. En effet, le recours à l'externalisation, en même temps qu'il fragmente l'activité entre de nombreux acteurs et qu'il amène au développement de petites structures (du développeur à « l'artiste producteur »), génère également une multiplication des prestations de fonctionnement hors « musiques actuelles » auprès de structures périphériques.

Dans le cadre de cette étude, on l'a mesuré pour quatre types de services. Il s'avère ainsi que 50% des adhérents au Pôle sous-traitent au moins l'un des actes suivants : maintenance du matériel, nettoyage, comptabilité ou enfin

administration. C'est la comptabilité qui arrive en tête (50% des structures font appel au moins occasionnellement à des structures extérieures), suivie par la maintenance du matériel (informatique principalement), utilisée par 32,9% des adhérents. Arrive ensuite le nettoyage des locaux (22% des adhérents) et l'administration (21%).



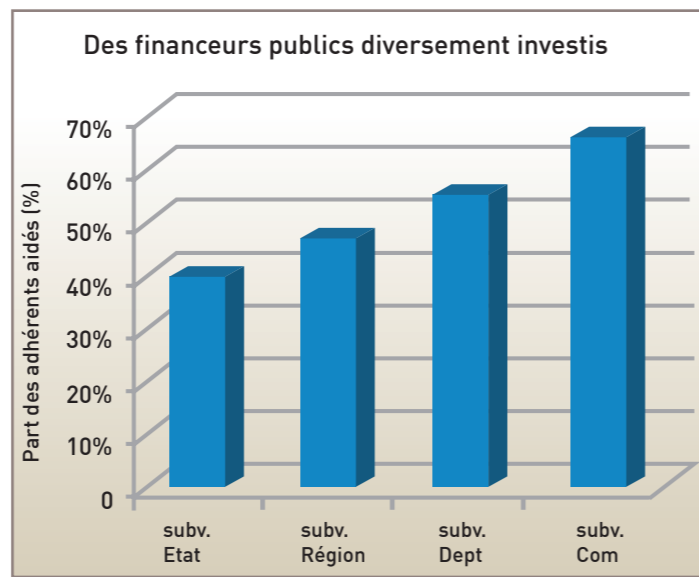
1.2- Situation budgétaire

L'importance économique des adhérents au Pôle est loin d'être anecdotique. Les structures adhérentes au Pôle régional des musiques actuelles pèsent au total un budget de 20 400 000 euros.

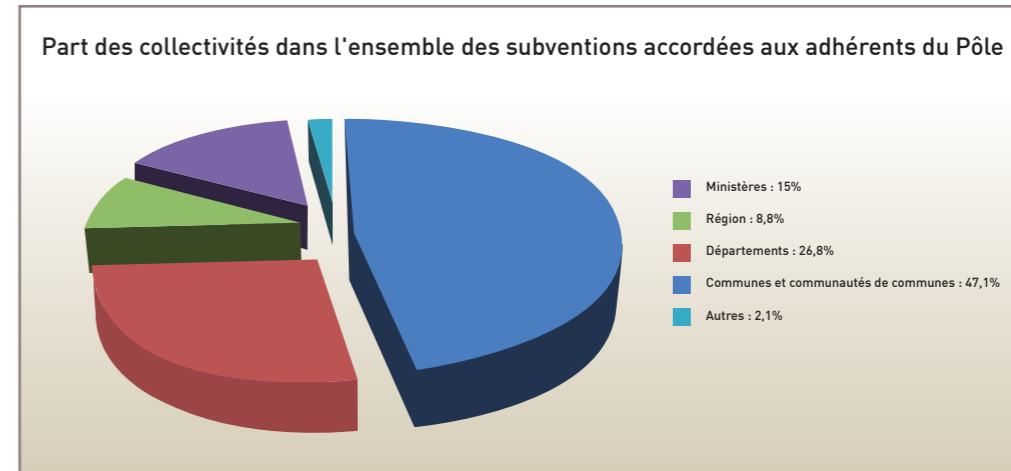
En moyenne chez les adhérents du Pôle,

- Les charges de salaires représentent 46% de l'ensemble des charges totales du compte de résultat.
- Les subventions publiques représentent 51% des recettes totales du compte de résultat
- Les aides des sociétés civiles représentent 2,5% des recettes totales du compte de résultat
- Le chiffre d'affaires moyen représente 40,1% des recettes totales du compte de résultat

Le modèle économique dominant est donc celui de l'hybridation des ressources (économie solidaire). Les adhérents du Pôle, quel que soit leur statut juridique, ne sont ni des structures caractérisées par la recherche de profit, ni des structures sans ressource marchande. 78% des adhérents bénéficient de subventions publiques mais ne touchent pas tous des aides des mêmes collectivités. Ce sont donc la majorité des structures qui sont soutenues par des subventionneurs. La contribution des collectivités publiques est très différente selon les projets. Alors que 65% des structures qui touchent des subventions publiques sont aidées par leur commune d'implantation, 38% le sont par l'Etat.



Au-delà du nombre d'adhérents touchés, cet investissement des collectivités doit être lu en fonction de leurs compétences. Par exemple, les subventions de l'Etat se portent tendanciellement sur les structures aux budgets les plus importants alors que les communes aident davantage de structures, mais avec des montants moindres. Ceci explique que le budget total moyen des structures aidées par l'Etat soit de 498 000 euros alors que celui des structures aidées par leur commune d'implantation soit de 372 000 euros.



En moyenne pour l'ensemble des adhérents du Pôle qui bénéficient de subventions publiques, elles se répartissent comme suit en fonction des différentes collectivités :

- Etat : 15%
- Région : 8,8%
- Départements : 26,8%
- Communes et communautés de communes : 47,1%
- Autres : 2,1%

Sociétés civiles :

30% des adhérents bénéficient de l'aide d'une ou plusieurs sociétés civiles pour un montant moyen de 23 000 euros. Il est à noter par ailleurs que 100% des structures qui bénéficient de l'aide d'une ou plusieurs sociétés civiles touchent des subventions publiques.

2- LE PÔLE ET LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES : ÉLÉMENTS DE COMPARAISONS

La filière musiques actuelles en Pays de la Loire :

- Pèse 250 millions d'euros
- Représente 1500 structures, dont 250 employeuses

2.1- Approche par filières

L'expression « secteur des musiques actuelles », employée par les acteurs impliqués dans la musique ainsi que par l'Etat et les collectivités territoriales, recouvre une réalité floue, désignant un ensemble hétérogène selon le point de vue où l'on se place. Si on se base sur les secteurs d'activités, il peut en effet regrouper à la fois des structures publiques, d'autres privées marchandes et d'autres relevant de ce que l'on appelle l'économie sociale et solidaire⁵ (en premier lieu les associations).

Si on se base sur une logique de filière, on peut intégrer toutes les entreprises qui œuvrent de la conception de la musique jusqu'aux détaillants de produits culturels et de services liés au spectacle, des médias jusqu'aux fabricants d'instruments de musique ou de matériel. Dans ce cas, le poids estimé du secteur des musiques actuelles en région s'élève à au moins 250 millions d'euros par an⁶.

A titre de comparaison, on peut dire que le chiffre d'affaires des chantiers de l'Atlantique est de 1 milliard d'euros (63% de la filière construction navale civile française provenant des Pays de la Loire)⁷.

2.2- Représentativité du Pôle vis-à-vis du secteur des musiques actuelles

Afin de situer l'importance économique des adhérents du Pôle au sein du secteur, on peut comparer les données obtenues dans le cadre de notre enquête à celles produites par des organismes nationaux possédant une entrée par région. C'est le cas du CNV pour le spectacle vivant et d'Opale/CNAR culture pour les associations culturelles.

2.2.1- Spectacle vivant, données du CNV

Comparer le profil des redevables du CNV (Centre National des Variétés) en région par rapport aux redevables au niveau national permet de confirmer les tendances précédemment exposées.

1) La région Pays de la Loire est particulièrement dynamique en ce qui concerne les musiques actuelles : elle est la quatrième région française en effectif de structures (avec 7% des entreprises redevables au niveau national) comme en nombre de représentations de spectacle (6% des spectacles nationaux)

2) la répartition par forme juridique des structures met en évidence des différences notables avec les moyennes nationales, ainsi que le tableau ci-dessous permet de le constater. Comme dans le reste de la province par rapport à la région parisienne, les sociétés privées sont sous-représentées en Pays de la Loire. Par contre, les associations sont légèrement sur-représentées par rapport à la moyenne nationale.

Le CNV comptabilise 15 organisateurs de spectacles en sociétés privées redevables de la taxe en région. La plupart d'entre elles ne sont pas adhérentes au Pôle. Il faut dire que les structures de grandes envergures à rayonnement national ne sont pas membres du Pôle (Zénith, O spectacles, Auguri...). Tout se passe comme si ces structures, qui ont un poids économique non négligeable, ne résoudaient pas prioritairement par rapport à leur inscription territoriale locale mais selon une logique globale (nationale ou internationale).

Les sociétés privées adhérentes du Pôle sont d'un profil différent et se déclinent sous deux configurations bien qu'elles œuvrent dans la diffusion et le spectacle vivant. Les cafés, « petits lieux de diffusion » et les développeurs d'artistes. Le critère commun aux sociétés privées adhérentes au Pôle est qu'elles possèdent une assise économique relativement limitée : ainsi, chez les adhérents du Pôle, le budget moyen des sociétés privées (170 000 euros) est quasiment deux fois inférieur au budget moyen des associations adhérentes (300 000 euros).

Entreprises redevables de la taxe CNV* par type de forme juridique :

	Pays de la Loire		France		Part des redevables nationaux situés en Pays de la Loire
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
Sociétés (SA, SAS, SARL, EURL, SNC, EI en nom propre)	15	9%	416	18%	4%
Associations	95	58%	1236	52%	8%
Eco. Publique (Régies, SEM, établissements publics, collectivités)	53	33%	709	30%	7%
Total	163	100%	2361	100%	7%

*La structure redevable est, selon la définition du Centre National des Variétés (qui perçoit la taxe fiscale sur les spectacles), l'entreprise qui a généré la billetterie du spectacle.

5 - Ou encore tiers-secteur (initiatives privées non lucratives) qu'on résume habituellement comme les associations, mutuelles et coopératives. Cf Panorama de l'économie sociale et solidaire (données Insee/Clap), CNCRE, 2009

6 - On se base notamment sur des estimations nationales (par exemple F. Benhamou, L'Economie de la culture, Paris, La Découverte, 2008 ; Musique France Plus, L'économie de la musique en France, Etude sectorielle, 1998) ou territoriale (Trepôle, Le poids économique des musiques actuelles en Loire Atlantique, 2006) ainsi que des données d'enquêtes (CNV, CNAR Culture).

7 - http://www.sem-paysdelaloire.fr/documents/071201DP_Salon_Nautique_2007.pdf

Un tableau de synthèse réalisé au niveau national sur 15 fédérations régionales⁸ équivalentes au Pôle montre que très peu possèdent des adhérents en société privée. En comparaison des autres régions, le Pôle de coopération des musiques actuelles en Pays de la Loire est celui qui possède le taux de sociétés privées le plus important (10 structures, 12% des adhérents répondants). Par ailleurs, quelques réseaux (RIF en Ile de France, PRMA Poitou-Charentes) possèdent des adhérents (de plein droit ou associés) en régie municipale ce qui n'est pas le cas du Pôle, qui, statutairement, se consacre aux structures de droit privé.

Part des adhérents du Pôle par statut juridique

Statut juridique	Part des structures
association loi 1901	88,0%
Société à responsabilité limitée (SARL)	7,2%
Entreprise individuelle	2,4%
Société Coopérative ouvrière de Production (SCOP)	1,2%
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)	1,2%
TOTAL	100%

Malgré ces particularités, les adhérents du Pôle ne représentent qu'une partie du secteur des musiques actuelles. Pour autant, on y trouve en majorité des structures associatives, ce qui est le cas dans le secteur du spectacle vivant en général (70% des structures liées au spectacle vivant au niveau national)⁹.

2.2.2- Situation du Pôle par rapport aux associations culturelles employeuses

Une comparaison avec des données nationales sur les associations culturelles employeuses produites au niveau national par le CNAR Culture nous permet de situer la représentativité des adhérents du Pôle par rapport à ce type de structure¹⁰. Au Pôle, les associations représentent 88% des adhérents et les associations employeuses, 75% des adhérents tous statuts confondus. Parmi les associations adhérentes, 85% sont employeuses.

Part des associations ayant recours à l'emploi au Pôle

Associations employeuses	Associations non employeuses	Total
85%	15%	100%

On estime les associations culturelles employeuses, c'est-à-dire qui ont produit au moins un contrat de travail dans les 12 derniers mois, à 31 400 au niveau national¹¹. Parmi celles-ci, 10,8% sont majoritairement investies dans les musiques actuelles selon l'étude d'Opale. Par ailleurs, le Cerphi¹² estime à 6,3% la part que représentent les Pays de la Loire dans le total des associations employeuses.

A partir de ces données utilisées par le CNAR culture, on peut évaluer à 215 le nombre d'associations employeuses investies dans le champ des musiques actuelles en Pays de la Loire. Le Pôle en fédère 73, soit environ 1/3. Une représentativité significative si l'on pense aux nombreuses associations sans emploi permanent, difficiles à répertorier et parfois situées en dehors des problématiques du secteur professionnel. La comparaison de quelques indicateurs issus des données du Pôle avec celles du CNAR montre d'ailleurs que le Pôle concentre la majeure partie des grandes associations (cf ci-dessous) en termes d'emplois et de budgets. On peut noter ainsi que 10% des adhérents (ceux qui ont les budgets les plus importants) pèsent pour 48% du budget total et que 20% des adhérents pèsent pour 71% du budget total.

Associations non employeuses

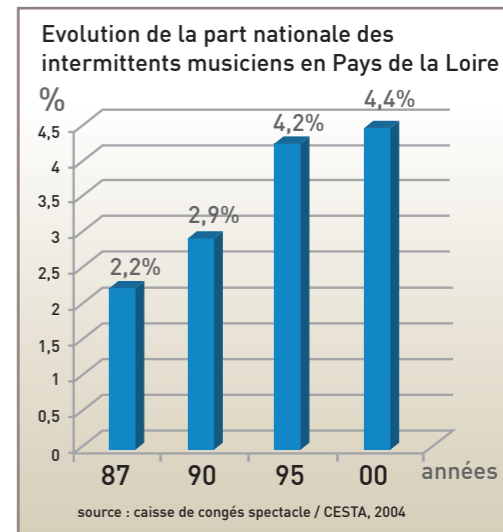
15% des associations adhérentes au Pôle sont non employeuses. On pourrait dire qu'elles recouvrent trois profils : les associations de bénévoles, les associations émergentes comprenant des personnes qui cherchent à se professionnaliser dans une activité liée aux musiques actuelles et, avant tout, des associations d'artistes.

A partir des données statistiques sur les associations du Cerphi et les travaux d'Opale, on peut évaluer le nombre d'associations non employeuses impliquées dans les musiques actuelles en Pays de la Loire à 1200.

Ce nombre peut paraître important, mais il est néanmoins cohérent avec la réalité du secteur. On sait en effet que le nombre de groupes¹³ de musiques actuelles en région se chiffre à plusieurs milliers (au moins 2000 si l'on se base sur les évaluations déjà effectuées)¹⁴. Hors, nos précédentes enquêtes ont montré que les projets artistiques sont formalisés en association au moins pour 35% d'entre eux, et ce, tout groupe confondu, quel que soit le niveau de leur développement¹⁵. En effet, l'organisation actuelle des rapports au sein de la société civile fait qu'une structuration sous la forme d'une personne morale est de plus en plus nécessaire lorsqu'on développe une activité (par exemple un groupe qui veut utiliser un local de répétition au sein d'une structure municipale).

L'effectif important d'associations représentant des musiciens s'explique par la progression des projets musicaux, qu'ils soient amateurs ou professionnels¹⁶. A cet effet de structure s'ajoute la spécificité des Pays de la Loire qui progressent plus vite que la moyenne.

Chez les professionnels, on peut le voir par exemple à travers les statistiques sur les effectifs des musiciens intermittents en région proposés par P. Coulangeon¹⁷. Alors que la région Pays de la Loire accueillait à peine plus de 2% des musiciens intermittents au milieu des années 80, elle comptabilisait, en 2000, 4,5% de l'effectif national, représentant ainsi la cinquième région française hors Ile de France en termes d'effectifs concernés. A partir de ces chiffres, on peut évaluer à 1150 les intermittents musiciens dans la région, sachant que ceux qui sont investis dans les musiques populaires représentent à minima 70% d'entre eux¹⁸ (soit au moins 820 personnes).



8 - Groupe de travail des réseaux territoriaux

9 - Mistrère du travail et des affaires sociales, Prospective Formation, Emploi, Le Spectacle Vivant, Paris, La Documentation Française, 1997

10 - Bruno Colin et Gaël Bouron, Les associations culturelles qui créent de l'emploi en France. Enquête nationale 2008 - Principaux résultats, Opale, CNAR Culture, 2009

11 - Viviane Tchernonog, Le Paysage associatif français, mesures et évolutions, Paris, Dalloz, 2007

12 - Malet Jacques (dir.), La France associative en mouvement, Cerphi / Juris association, 2005

13 - En moyenne, un groupe est constitué de 4 musiciens (Pierre Mayol, « Le poids économique des groupes des musiques amplifiées », in GEMA, Politiques publiques et musiques amplifiées, Florida, Agen, 1997.

14 - Pierre Mayol, op. cit.

15 - Jérôme Guibert, La production de la culture. Le cas des musiques amplifiées en France, Paris, Irma, 2006.

16 - 25% des français âgés de 15 ans et plus déclarent savoir jouer d'un instrument et 10% déclarent pratiquer la musique ou le chant en groupe, in Olivier Donnat (dir.), Les pratiques culturelles des Français, Paris, DEP, La Documentation Française, 1997.

17 - Philippe Coulangeon, Les musiciens interprètes en France, Paris, La Documentation Française, 2004. - 18 - Philippe Coulangeon, op. cit.

- Insertion professionnelle des artistes
- Développement économique des projets artistiques

Les adhérents du Pôle sont donc en majorité des structures intermédiaires impliquées dans le développement économique des projets artistiques (production de spectacles, diffusion événementielle ou régulière), et l'insertion professionnelle des artistes (accompagnement, formation, ressource, répétition). Ce sont des structures intermédiaires mais nécessaires à la circulation des propositions musicales entre l'artiste et le public. Le fruit de leur travail bénéficie en premier lieu aux artistes régionaux, qui peuvent générer une économie viable sur des secteurs spécialisés, mais aussi aux habitants de la région (par les spectacles et les disques produits), et aux artistes hors région (par la diffusion). Comme le note l'Irma à propos des développeurs adhérents du Pôle (qui revendiquent une vision globale du projet des artistes dont ils ont la charge), « le 360° existait en région avant que les théoriciens des business modèles s'en emparent ! »¹⁹!

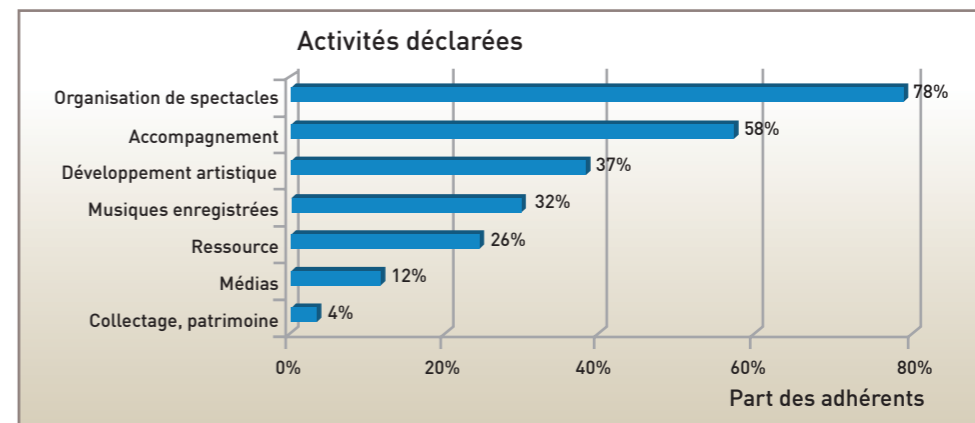
Les structures sont majoritairement sous statut associatif et employeuses. Le fait que des associations non employeuses soient adhérentes du Pôle apparait naturel par rapport à la vocation de la fédération qui accueille toute structure privée (qu'elle soit issue de l'économie sociale ou en société lucrative, employeuse ou non) à partir du moment où elle provient de la région et est partie prenante du secteur des musiques actuelles. Le Pôle n'est donc pas le lobby d'un type d'acteurs ayant un profil d'activité ou de modèle économique donné, il regroupe par contre des structures ancrées dans une dimension territoriale.

Par ailleurs, une partie non négligeable des structures non employeuses tendra à devenir employeuse, s'engageant dans une logique de professionnalisation. Ainsi les résultats de notre enquête montrent que, parmi les structures adhérentes qui ont recours à l'emploi en 2007, 18% n'avaient pas recours à l'emploi en 2006.

- Des structures proposant simultanément plusieurs activités, implantées sur l'ensemble du territoire régional, même si la tendance urbaine est majoritaire

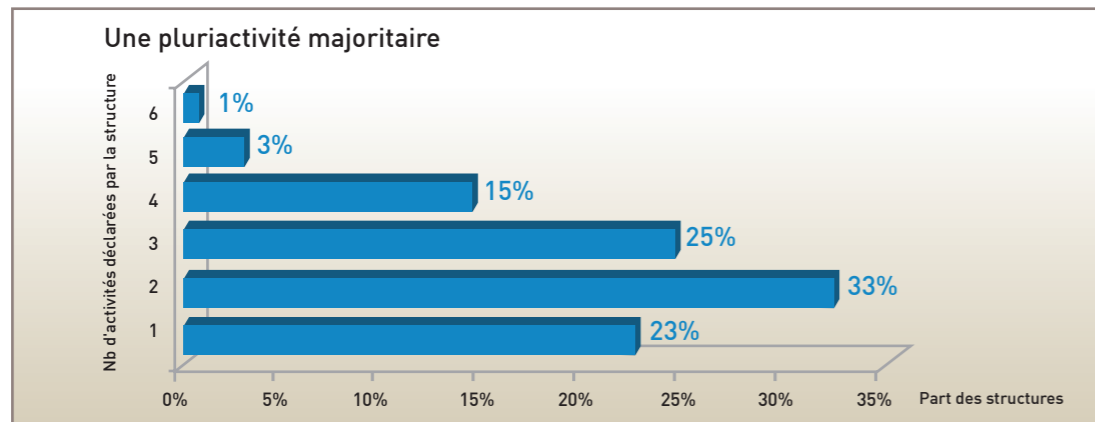
3.1- Une pluralité d'activités

3.1.1- Activités déclarées



Les adhérents sont 78% à déclarer être impliqués dans l'organisation de spectacles. Ces résultats confirment le profil esquissé dans la seconde partie.

Plus généralement, les organisations membres du Pôle ont une action de structuration du domaine des musiques actuelles au niveau régional. Elles favorisent la diversité culturelle par l'émergence et le soutien de propositions artistiques.



Les adhérents déclarent en moyenne s'inscrire dans 2,5 activités consécutivement. En termes d'analyse de gestion, cette diversification des activités est révélatrice de plusieurs phénomènes.

Elle souligne la précarité économique. Maintenir son projet implique une diversification des activités afin de maintenir à flot l'équilibre économique des structures. Dans le même temps, cela nécessite une redéfinition continue du projet afin de garder une cohérence d'ensemble.

Elle montre que les structures enquêtées sont porteuses d'innovation. Ce sont en effet les structures les plus petites qui redéfinissent les logiques de fonctionnement de la filière en oeuvrant de manière interstitielle. Elles répondent sur le terrain aux problématiques posées par les artistes, elles possèdent un rapport au public privilégié et sont à l'origine de nouveaux modèles organisationnels, notamment dans la combinaison d'activités complémentaires. Par exemple, « organisation de spectacle/booking/production de musiques enregistrées », ou encore « répétition/accompagnement/ressource » ou bien « organisation de spectacle/diffusion/ accompagnement/ répétition ».

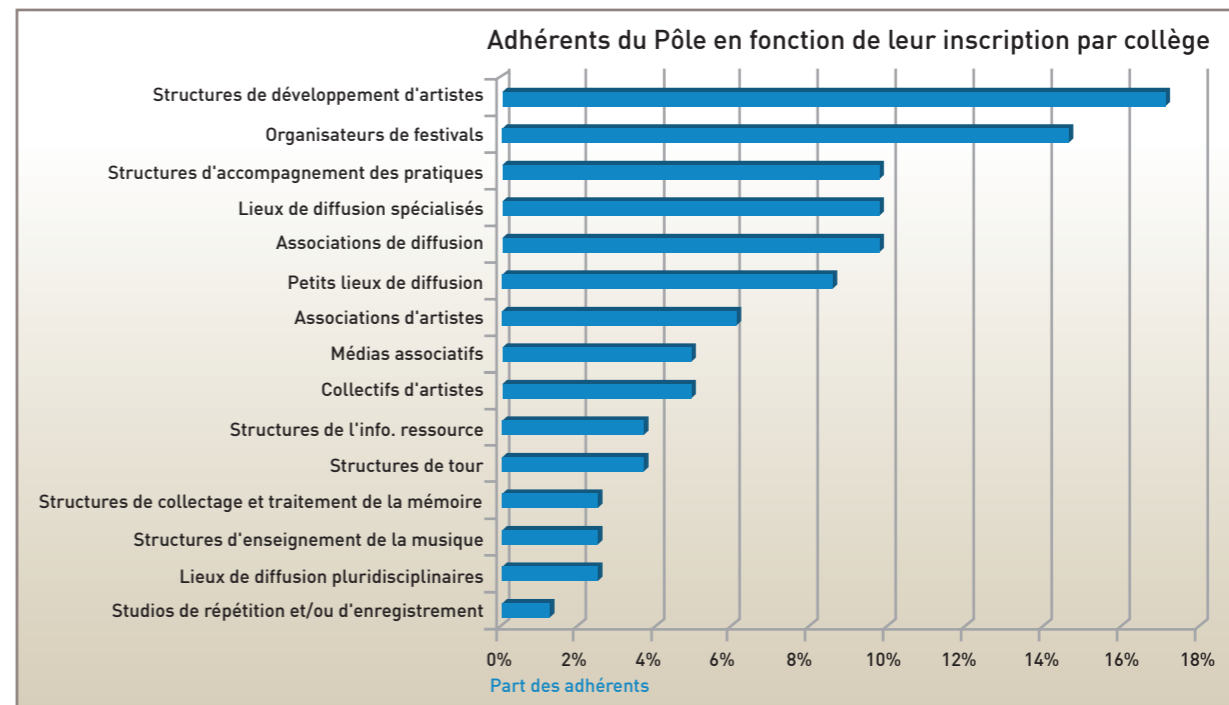
La diversification des activités constatées appelle plusieurs commentaires méthodologiques.

Une analyse des profils des entreprises par la typologie des activités utilisée par le monde de la musique tel qu'on l'entend en général dans l'industrie et dans les médias permet mal de percevoir les fonctionnements en région [cf par exemple les catégories souvent usitées de : « maison de disques », « producteur de spectacle », « management d'artiste », « agent », « salle de spectacle »].

D'autre part, **une analyse monoactivité** réduit trop le champ d'action des structures investies dans les musiques actuelles en région. Pour une analyse précise, il faudrait redéfinir une typologie d'activités qui correspondrait réellement au système régional de la culture.

Les enquêtes réalisées dans la culture au niveau des régions et qui prennent en compte – sans se limiter aux lieux conventionnés et aux entreprises privées les plus importantes – le champ des acteurs locaux, achoppent sur ce point de qualification des activités, puisque le profil des structures est souvent original. Pour décrire le domaine, le CNAR culture propose par exemple 4 catégories (création / ateliers, cours / diffusion / autres), qu'il décline ensuite en 13 types. Cette typologie est utile pour mesurer l'activité des structures bien que, du point de vue des auteurs eux-mêmes, elle ne permet pas bien de refléter la dimension transversale des acteurs enquêtés. Un travail de qualification et d'analyse des activités reste encore à préciser.

3.1.2- Répartition par collèges



Lorsqu'ils adhèrent au Pôle, les adhérents s'inscrivent au sein d'un unique collège, censé caractériser l'activité principale déclarée de la personne morale adhérente. Quelle que soit la limite des typologies posées, une étude de l'inscription par collège permet d'en savoir plus sur la morphologie de la fédération. Les résultats confirment les tendances exposées ci-dessus, à savoir une prédominance des acteurs du spectacle vivant.

3.1.3- Structures « sœurs »

On sait que le montage juridique des projets peut être complexe dans le secteur des musiques actuelles. Bien souvent, c'est l'exercice de l'activité qui prime (l'économie comme moyen plutôt que comme fin)²⁰, le projet étant façonné pour répondre à des besoins. En posant cette question on pensait notamment aux entreprises de diffusion travaillant en partenariat avec des entreprises de débits de boissons (cas fréquent dans les années 90).

20 - Colin Bruno, Gauthier Arthur, *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, Paris, Erès, 2008

Les résultats nous montrent que les montages collaboratifs se développent ailleurs en région.

10% des adhérents déclarent travailler en collaboration avec une « structure sœur ». Ce peut être une association composée de bénévoles qui travaille avec une autre association (deux cas au sein du Pôle).

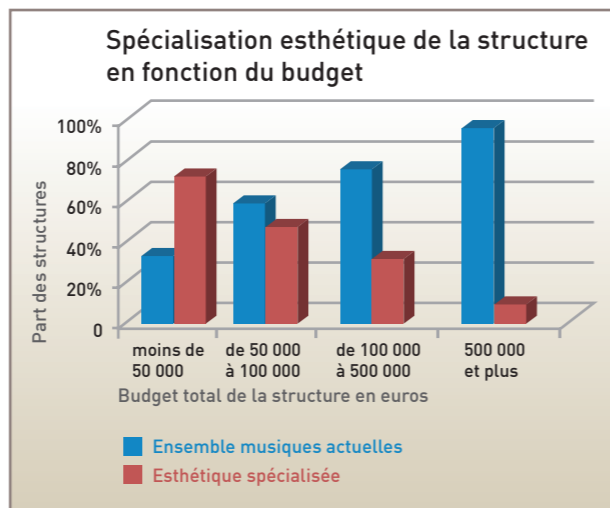
Ce peut être aussi une association spécialisée hébergée par une autre association plus généraliste. C'est le cas d'une radio associative « musiques actuelles » membre du Pôle qui est intégrée à une maison de quartier. On retrouve aussi le cas de structures de développement d'artistes qui travaillent en collaboration avec des collectifs d'artistes ou des associations d'artistes. Un autre adhérent fonctionne en CAE (coopérative d'activité et d'emploi) hébergé par une SCOP. Le Pôle compte aussi parmi ses adhérents un collectif d'artistes formalisé en association, cette association étant le principal actionnaire d'une EURL chargée de la production phonographique et de l'édition des enregistrements émanant du collectif.

3.1.4- Spécialisation esthétique

On a demandé aux adhérents si leur champ de compétences concernait l'ensemble des musiques actuelles ou bien s'ils étaient spécialisés sur un genre musical précis.

Il s'avère que 62,5% des adhérents déclarent traiter des musiques actuelles dans leur ensemble, alors que 37,5% déclarent être spécialisés autour de certains genres musicaux.

En croisant les réponses à cette question avec les niveaux de budgets, on constate que les associations spécialisées dans un style, un genre, une culture musicale sont le plus souvent des petites structures. Les plus grandes structures privilégient la diversité des approches stylistiques alors que les petites structures cherchent à représenter ou à faire connaître un genre musical ou une culture spécifique.



Focalisons nous à présent sur les adhérents qui déclarent s'intéresser à certains genres en particulier. On peut alors confirmer l'idée qu'elles représentent fréquemment, davantage qu'un style musical, une culture et une vision du monde²¹.

Derrière les termes génériques ici reconstruits à partir d'une question posée sous forme qualitative, il y a des identités spécifiques bien difficiles à retranscrire en terme quantitatif.

Par exemple le tourneur Elips : «Médiéval, celtique, assimilé lyrisme, théâtre et contes musicaux» ou encore l'association Hub : «musiques improvisées, doom hard-core, rock, folk». Ces éléments nous montrent qu'en même temps que le secteur se professionnalise, il reste un espace émergent et innovant.

Spécialisations esthétiques déclarées par les structures

Genres musicaux	Nb de citations
Musiques traditionnelles	6
Chanson	6
Hip hop	5
Rock indé, punk, post punk	5
Musiques électroniques	4
Musiques du monde	3
Jazz	3
Musiques expérimentales, avant-garde	2
Blues	2
Reggae dub	1
Médiéval, celtique	1

3.1.5- Musiques actuelles et autres domaines artistiques

Les adhérents ne sont pas tous impliqués intégralement dans le domaine des musiques actuelles. Si la majorité des structures (55%) sont spécialisées « musiques actuelles », les autres (45% des structures) traitent également d'autres domaines, d'autres disciplines artistiques. On pense à des lieux de diffusion qui proposent du théâtre, de la danse des événements multimédias. On pense aussi à des collectifs d'artistes ou des développeurs qui représentent des artistes investis dans les arts de la rue.

Chez ceux qui sont impliqués dans d'autres activités que les musiques actuelles on peut dire que :

- Les charges musiques actuelles représentent en moyenne 49% des charges totales

- Les recettes musiques actuelles représentent en moyenne 48% des recettes totales

De ces résultats on peut conclure que les musiques actuelles représentent près de 75% de l'ensemble des budgets cumulés des adhérents du Pôle, soit 15 000 000 euros environ.

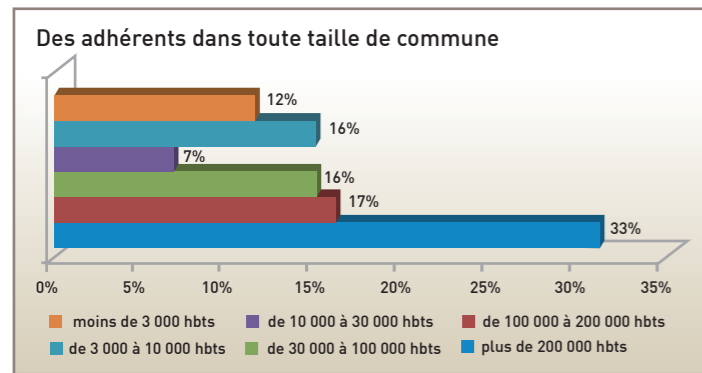
21 - Ceci n'implique pas que les structures soient pluridisciplinaires pour autant dans leurs activités, puisque les structures investies sur plusieurs disciplines déclarent à 70% traiter toutes les courants des musiques actuelles.

3.2- Une répartition territoriale large

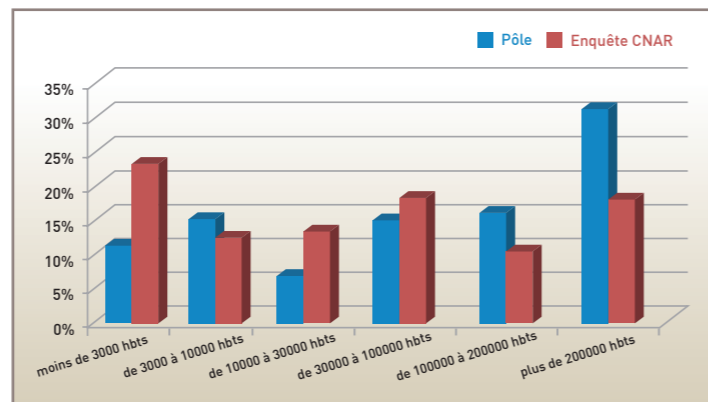
3.2.1- Répartition par commune

Sur la base du code postal de domiciliation des adhérents, on a pu collecter les données INSEE liées à la population de la commune et à l'arrondissement de référence²². Ceci afin de cerner la provenance territoriale des structures adhérentes au Pôle.

La représentation ci-dessous montre que les structures sont implantées sur tout le territoire, avec toutefois une tendance urbaine affirmée. Aux extrêmes, 12% des adhérents sont implantés dans des communes de moins de 3 000 habitants et 33% dans des communes de plus de 200 000 habitants.

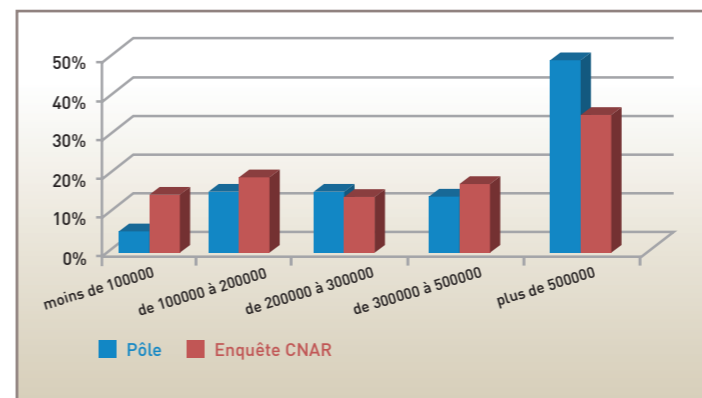


Une comparaison avec l'enquête CNAR montre que les adhérents du Pôle sont davantage urbains. Ainsi 35% des adhérents du Pôle sont implantés dans des communes de moins de 30 000 habitants. Au niveau national, c'est le cas de 50% des associations comptabilisées par l'enquête du CNAR culture.



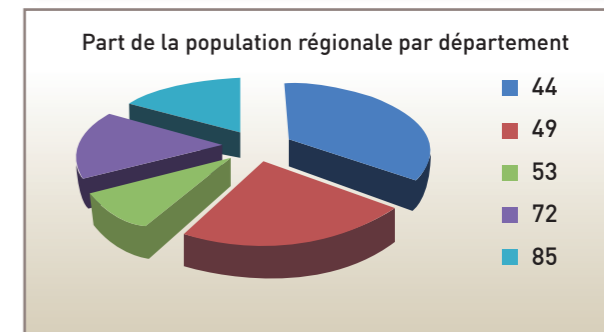
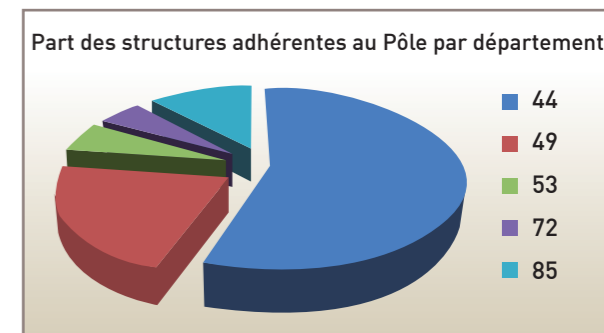
3.2.2- Répartition par arrondissement et densité de population

Préciser ces données à partir de l'arrondissement d'implantation donne une idée de la densité de la population sur les territoires où les structures sont implantées. On en déduit que le Pôle possède des adhérents de la métropole nantaise jusqu'aux zones rurales. Une comparaison avec les données de l'enquête CNAR montre là aussi une concentration relativement importante des structures du Pôle dans les grandes agglomérations. Alors que l'enquête CNAR relève, au niveau national, une moitié d'associations culturelles situées sur des arrondissements de moins de 300 000 habitants, seulement 37% des structures adhérentes au Pôle sont situées dans ce type d'arrondissements.



3.2.3- Répartition par département

Les adhérents du Pôle sont répartis dans les 5 départements. Si, en fonction de leurs répartitions départementales, on compare la population de structures adhérentes à la population régionale, on constate que le Pôle est sur-représenté en Loire Atlantique et sous-représenté en Sarthe.



Le tableau suivant précise ces données :

Répartition départementale des structures

	Part des structures par département	Part de la population régionale
«44»	55%	35%
«49»	22%	23%
«53»	6%	9%
«72»	5%	16%
«85»	12%	17%

On peut émettre quelques hypothèses qui mériteraient confirmation pour expliquer cet état de fait.

Premièrement, la concentration des projets artistiques dans les plus grandes agglomérations ; deuxièmement, il n'y a jamais eu d'état des lieux ou de rencontres départementales musicales actuelles en Sarthe ; troisièmement les acteurs du Pôle sont peut-être moins souvent présents sur ce département ; quatrièmement, les projets frontaliers subissent l'attraction des dynamiques d'autres régions (Région centre et Paris notamment en ce qui concerne la Sarthe).

3.2.4- Les communes regroupant le plus d'adhérents du Pôle

Les deux communes accueillant le plus d'adhérents sont les villes centre des deux plus grandes agglomérations (Nantes, Angers). Les cinq communes accueillant le plus d'adhérents sont issus de cinq départements différents. Parmi les dix communes accueillant le plus d'adhérents, trois sont des communes de la périphérie nantaise (Rezé, Bouguenais, Saint-Herblain).

Communes les plus représentées

	Effectif d'adhérents
Nantes (44)	27
Angers (49)	10
Le Mans (72)	4
Montaigu (85)	4
Laval (53)	3
Rezé (44)	3
Bouguenais (44)	2
Cholet (49)	2
Saint-Herblain (44)	2
Saint-Nazaire (44)	2

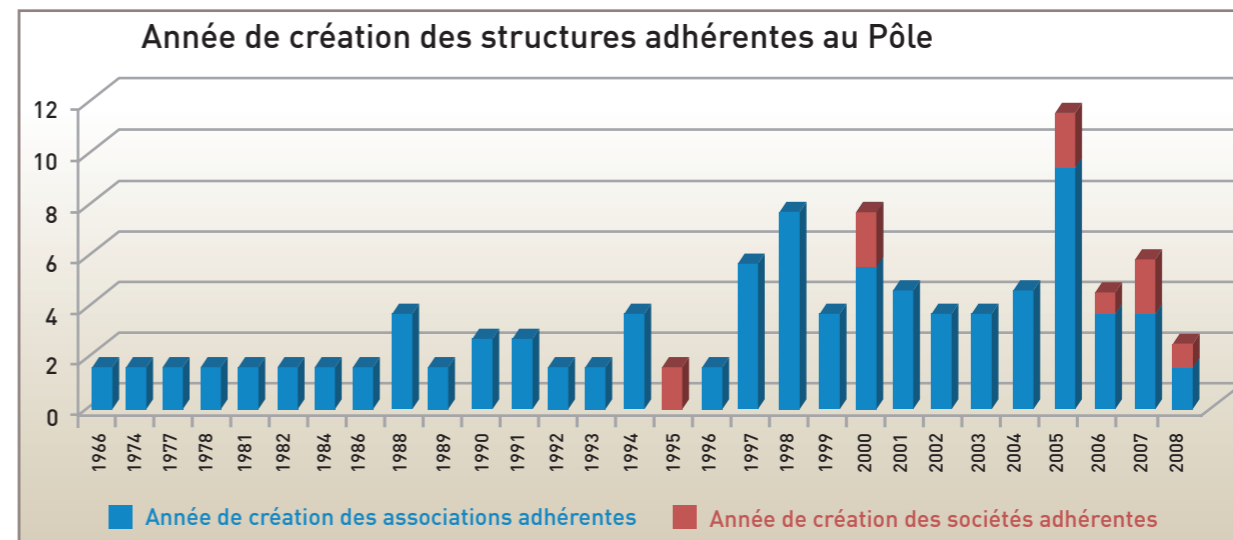
En résumé, on peut différencier les structures adhérentes du Pôle selon cinq types de critères :

- Par leur lieu d'implantation (milieu rural ou urbain, département)
- Par leur taille et leur rayonnement (cf rubriques personnels et budget)
- Par leur ancrage dans une culture musicale spécifique
- Par leurs activités
- Par leur structure juridique

4- ANCIENNETÉ, RÉSEAUX, ADHÉRENTS

- Une moyenne d'âge de 10 ans pour les structures adhérentes
- Une diversité d'âges et de cultures
- Une inscription dans des réseaux et fédérations (autres que le Pôle) pour 50% des adhérents

4.1- Ancienneté d'adhésion



Statut juridique	Année moyenne de création
association loi 1901	1997
Sociétés	2004
Ensemble	1998

Le Pôle regroupe donc des structures d'âges très différents, ce qui favorise la diversité culturelle.

Une analyse de l'ancienneté des structures adhérentes au Pôle montre que les acteurs ont de nombreuses années d'expérience (moyenne d'âge de 10 ans). La distribution nous permet également de constater que, tendanciellement, certaines périodes apparaissent plus clémentes pour la naissance des structures. Il en va ainsi de la fin des années 90 (à relier au dispositif emploi jeune). Plus généralement, on perçoit que l'apparition de nouvelles structures s'accélère dans les années les plus récentes.

Il ne faut pas pour autant oublier que la mortalité de ce type de structure est assez importante. En raison de l'absence de donnée sur la durée de vie des structures, on ne peut ainsi statuer sur l'effectif de structures qui a vu le jour dans les 30 dernières années²³. Seul le développement de l'observation permanente nous permettra d'obtenir de telles informations. Par ailleurs, une dissociation par statut juridique montre que les sociétés sont plus récentes en moyenne que les associations.

4.2- Réseaux, Fédérations, unions

Les associations peuvent se regrouper au sein de fédérations, groupements, réseaux, unions. Ces regroupements peuvent servir à mettre en avant des valeurs communes. Ils peuvent également permettre, en interne, d'échanger et/ou de construire à partir de valeurs communes. Toute une série de compétences peuvent être utilisées en direction des associations membres : formation, information, accompagnement, mise en réseau... Les groupements peuvent être organisés selon un découpage administratif du territoire, selon un type d'activité ou un profil d'entreprise.

Dans chaque région existent des réseaux, collectifs, unions (...) spécifiquement régionaux qui ont des liens plus ou moins étroits avec des organisations nationales. Cela n'empêche pas certains adhérents de ces réseaux régionaux d'être par ailleurs adhérents à des fédérations nationales.

D'après les enquêtes du CNAR culture, seules 39 % des associations culturelles appartiennent à une fédération ou un regroupement d'associations. C'est le plus faible taux parmi l'ensemble des secteurs associatifs (sport = 80%, santé = 61%, action sociale = 56%). Ainsi pour le CNAR, « si le secteur culturel associatif commence à s'organiser au niveau national, le niveau local et régional reste faiblement structuré ».

Les enquêtes du CNAR nous permettent de rappeler que l'inscription des acteurs dans des réseaux et fédérations est récent (même si les structures sont anciennes). Ils nous permettent également de constater que la région des Pays de la Loire est relativement bien irriguée en matière de dynamique collective.

Outre, par définition, leur appartenance au Pôle, la moitié des adhérents du Pôle déclare faire partie d'au moins une fédération ou un réseau. On décerne en fait deux profils distincts. Alors que 50% des adhérents n'appartiennent qu'au réseau du Pôle, 12,5% des adhérents appartiennent à au moins 3 réseaux ou fédérations.

On peut effectuer une typologie des réseaux par spécialisation²⁴ :

- **Pôle radio, média** (FRAP, fédération des radios associatives en Pays de la Loire, GRAM – groupement des radios associatives de la métropole nantaise)

- **Pôle éducation populaire** (FRMJC, FNBA - Fédération nationale de bénévolat associatif)

- **Pôle types d'acteurs du spectacle vivant** (Fédurok, FSJ, FNATV, FAMDT, Réseau ressource, culture bar bars...)

- **Pôle spécialisation artistique** (Zone Franche, Agence Culturelle Bretonne, Réseau du hip hop nantais...)

- **Pôle économie sociale et solidaire** (Ecosolies, Rézo citoyen)

On peut aussi faire une typologie par le rayonnement géographique. Dans ce cas on obtient les statistiques suivantes, qui montrent que les adhérents du Pôle sont avant tout inscrits dans des réseaux ou fédérations nationaux.

Rayonnement géographique des réseaux représentés par les adhérents du Pôle

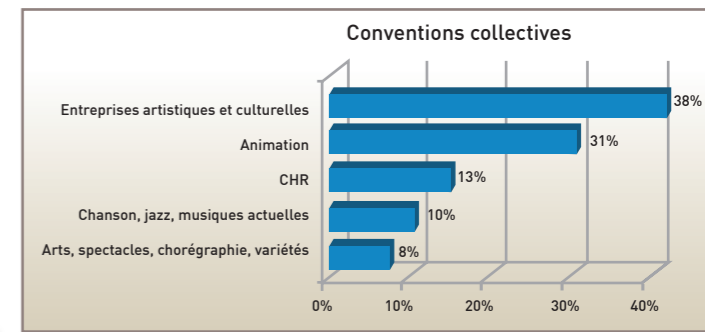
Dimension du Réseau, de la fédération ou du groupement	Nb d'adhérents	Pourcentage
Espace Francophone	1	2%
National	29	56%
Régional	14	27%
Départemental	4	8%
Local	4	8%

4.3- Conventions collectives, syndicats d'employeurs

Rappelons que 83% des structures adhérentes au Pôle ont conclu au moins un contrat de travail dans l'année. On constate que :

- **59 %** de ces structures ayant conclu au moins un contrat de travail appliquent une convention collective.

- **70%** des structures ayant au moins un emploi en CDI adhèrent à une convention collective.



Les conventions collectives appliquées par les structures adhérentes au Pôle sont les suivantes :

38% des adhérents du Pôle appliquent la CC nationale des entreprises artistiques et culturelles (n°3226). Elles adhèrent au SMA (27%), à l'UMIH (6%) et plus largement à aucun syndicat (73%).

31% des adhérents du Pôle appliquent la CC nationale de l'animation socioculturelle (n°3246). Elle adhère au CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs) pour 33% d'entre elles, au SMA (8%) et plus largement à aucun syndicat (67%).

23 - Cette question est décisive en termes de politiques publiques puisque, les subventions étant souvent irréversibles et limitées (cf E. Friedberg, P. Urfalino Le jeu du catalogue, Paris, La Documentation Française, 1984), leur redistribution en faveur de nouveaux projets est favorisée par la disparition des structures ou des événements existants.

24- Sachant que certains peuvent entrer dans plusieurs rubriques, par exemple la Fédurok ou la FSJ concernent à la fois une spécialisation esthétique et un type d'acteur.

- 13% des adhérents du Pôle appliquent la convention collective de l'Hôtellerie restauration (n°3292). (Cafés-concerts). 40% sont adhérents à l'UMIH, les autres à aucun syndicat.

- 10% des adhérents du Pôle appliquent la convention collective spectacles vivants chanson, variétés, jazz et musiques actuelles.

Enfin, 8% appliquent la CC Artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, variétés et musiciens (n°3277, dénommée également convention « Tournées »), convention collective nationale gérant les rapports entre les entrepreneurs de spectacle et les artistes de variété.

CHIFFRES CLÉS DU PÔLE

Les musiques actuelles en Pays de la Loire

Les Cahiers du Pôle présentent des données économiques et sociales sur les musiques actuelles en Pays de la Loire (adhérents du Pôle et perspective globale du secteur). Les 4 chapitres déclinés par thème comprennent chacun des chiffres, analyses, représentations graphiques et éléments bibliographiques.

LES ADHÉRENTS DU PÔLE EN 2007

Un total budgétaire de 20 400 000 euros

Des charges de personnel représentant 46% des charges totales du compte de résultat

9500 contrats de travail, 2300 personnes touchées, 271 ETP

3000 bénévoles

Un tiers des associations employeuses de la région investies dans les musiques actuelles sont adhérentes au Pôle

LES PAYS DE LA LOIRE ET LES MUSIQUES ACTUELLES

Le poids des musiques actuelles en région :

250 millions d'euros de budget

1500 structures dont 250 employeuses

La place des Pays de la Loire :

4eme région française en nombre d'organiseurs de concerts musiques actuelles (7% de l'effectif national)

6eme région française en nombre d'intermittents musiciens (4,4% de l'effectif national)

3eme région française en nombre d'associations culturelles employeuses (6,3% de l'effectif national)

Remerciements

Le groupe de travail observation du Pôle : Thierry Heuvelin (Artsonic), Simon Lhommeau (Icroacoa), Benoit Benazet (Fuzz'Yon), Stéphane Heuvelin et Julien Nicolas (VIP/Les Escapes)

Les adhérents du Pôle

Opale/CNAR Culture, et en particulier Gaël Bouron, Bruno Colin et Luc de Larminat

Le CNV, et en particulier Séverine Morin

La Fédurok, et en particulier Hyacinthe Chataigné

la FRACAMA, et en particulier Alexandre Brechet ainsi que les autres réseaux musiques actuelles impliqués dans la démarche d'observation avec qui le Pôle a pu échanger

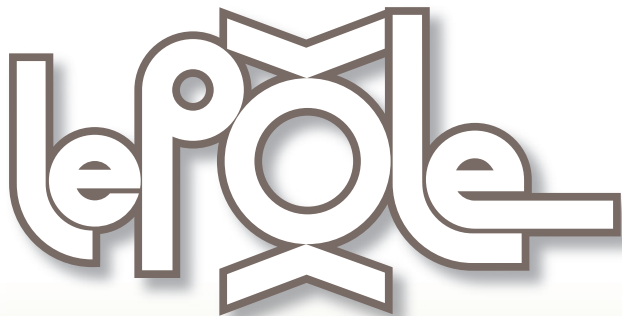
L'axe SED (Sociologie Economique et Démocratie) du Lise/CNRS-Cnam

Alice CARTEL et Delphine LAMBERT

Sandrine EMIN

Infographie - Moka studio - www.mokastudio.fr

Réalisé par Gérôme Guibert pour le Pôle



Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire

Le Pôle

42 rue La Tour d'Auvergne
44 200 NANTES

02 40 20 03 25

contact@lepole.asso.fr

www.lepole.asso.fr

Cinq missions

L'appui aux adhérents

L'appui au secteur

L'appui aux collectivités

L'observation

La concertation territoriale

Pôle Régional des musiques actuelles, cogéré par 93 structures adhérentes